



## Assemblée générale

Distr. générale  
5 juillet 2012

Soixante-sixième session  
Point 146 de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 21 juin 2012

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/66/834)]

#### **66/266. Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la section XIV de sa résolution 49/233 A du 23 décembre 1994 et sa résolution 62/231 du 22 décembre 2007,

*Rappelant également* sa décision 50/500 du 17 septembre 1996 et ses résolutions ultérieures relatives au financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), dont la plus récente est la résolution 65/291 du 30 juin 2011,

*Rappelant en outre* sa résolution 56/292 du 27 juin 2002, relative à la mise en place de stocks stratégiques pour déploiement rapide, et ses résolutions ultérieures sur l'état d'avancement de la constitution desdits stocks, dont la plus récente est la résolution 65/291,

*Ayant examiné* les rapports du Secrétaire général sur le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

*Réaffirmant* qu'il importe de dresser un inventaire exact du matériel,

1. *Sait gré* au Gouvernement italien et au Gouvernement espagnol de fournir des installations respectivement à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et au centre de télécommunications secondaire actif à Valence (Espagne);

2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport<sup>2</sup> et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite;

3. *Souligne* que les services d'appui que le Centre de services mondial fournit à ses clients doivent l'être dans le respect des mandats pertinents de l'Assemblée générale;

<sup>1</sup> A/66/603 et A/66/724.

<sup>2</sup> A/66/718/Add.15.



4. *Prie* le Secrétaire général de présenter dans son prochain rapport sur l'exécution du budget des informations sur les relations du Centre de services mondial avec les autres entités des Nations Unies ;

5. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositions pertinentes de ses résolutions 59/296 du 22 juin 2005, 60/266 du 30 juin 2006, 61/276 du 29 juin 2007, 64/269 du 24 juin 2010, 65/289 du 30 juin 2011 et 66/264 du 21 juin 2012, et des autres résolutions pertinentes, soient appliquées intégralement ;

**Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011**

6. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011<sup>3</sup> ;

**Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013**

7. *Approuve* les prévisions de dépenses de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, dont le montant s'élève à 68 627 000 dollars des États-Unis ;

**Modalités de financement des dépenses prévues**

8. *Décide* que les dépenses de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 seront financées comme suit :

*a)* Le montant du solde inutilisé et des recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2011, soit 2 950 100 dollars, et le montant de 50 000 000 dollars provenant du transfert de stocks stratégiques pour déploiement rapide seront déduits de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 ;

*b)* Le solde de 15 676 900 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 ;

*c)* Le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, soit 6 093 700 dollars, qui représente le montant de 5 855 900 dollars se rapportant à l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 augmenté du montant de 237 800 dollars correspondant à l'écart positif constaté pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011, sera déduit du solde visé à l'alinéa *b* ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours ;

9. *Décide également* d'examiner durant sa soixante-septième session la question du financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).

*117<sup>e</sup> séance plénière  
21 juin 2012*

---

<sup>3</sup> A/66/603.